



Décès d'un salarié de France 3 Lorraine

COMMUNIQUÉ DU SNJ FRANCE TÉLÉVISIONS

Un nouveau drame vient de frapper les équipes de France 3 Lorraine. Un deuxième suicide en deux ans dans cette région, un de plus à France Télévisions. Un geste ultime qui plonge une fois de plus l'ensemble de l'entreprise dans un grand désarroi.

Nos premières pensées sont pour les proches de notre collègue de Nancy. Par respect pour eux et pour leur douleur, nous ne devons tirer aucune conclusion hâtive de ce geste.

Nous avons néanmoins la responsabilité d'alerter les responsables de l'entreprise.

Un nouveau drame à France Télévisions, survenu dans l'enceinte d'une station, c'est un nouvel échec pour ceux qui affirment adopter la bonne attitude face aux salariés en grande difficulté.

Combien de réunions d'instances locales, régionales ou nationales, consacrées à la souffrance au travail ?

Combien de rapports d'experts avec, souvent, le même diagnostic?

Le dernier en date, piloté par le sociologue Henri Vacquin, est en cours de restitution devant les CE et CHSCT de l'entreprise. Il conforte ce sentiment, cette angoisse : les salariés de l'entreprise sont en danger. Alors, nous ne nous contenterons plus des dénis à répétition et des déclarations d'intention. Les prises de conscience ponctuelles de nos dirigeants dans la presse ne suffiront plus.

Nous sommes en danger, à cause de réformes empilées, sans aucun sens, sans aucun objectif pour l'entreprise et ses équipes. Il n'y a plus de concertation, aucune recherche de l'adhésion des salariés chez ceux qui sont aux commandes et qui pilonnent, fusionnent, déqualifient, démotivent. Nous sommes en danger car notre entreprise est en danger. Avancer pour détruire sans construire... comme un bulldozer, sans regarder autour de soi. Sans admettre que la souffrance au travail est liée aux régressions professionnelles et sociales, aux injustices, aux décisions absurdes subies depuis des années, à la disparition des valeurs qui fondent notre adhésion forte au Service Public.

Combien de temps devons-nous rappeler que la protection des salariés est une obligation essentielle de l'entreprise et de ses dirigeants ?

Paris, le 18 mars 2015

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – **Antoine Chuzeville** : 06 80 26 18 36 – **Serge Cimino** : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter @SNJ_FTV et Facebook : Snj.ftv